

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉLAT

L'an deux mille vingt-deux, le 17 septembre, à 9 heures, le conseil municipal de la commune de DOMÉLAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de seize, en session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 9 septembre 2022.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 16
Votants : 24

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mmes JOUANNIN..PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..HAMELIN..Mmes DELERIS..FAUCHARD..BERRUER..Mr LACAUX..Mme LAFAYE..Mrs PINHEIRO..OSTERTAG..Mme CLEMENSAT.

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Date de l'affichage de la
convocation :

9 septembre 2022

Ayant donné mandat de procuration : Mr BOY à Mme JOUANNIN, Mr MALBET à Mme LESCURAT, Mme COULANGEON à Mme FAUCHARD, Mme BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LUQUET à Mr PINHEIRO, Mme DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mr RICHOUX à Mr LIMOGES, Mr DEQUAIRE à Mme CLEMENSAT.

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

23 septembre 2022



Le procès-verbal de la séance du 8 juin 2022 est approuvé.



OBJET : SDE03 : travaux
renouvellement éclairage
public.

Afin de de continuer à limiter sa consommation d'énergie, la ville de Domélat poursuit, avec le SDE 03 le renouvellement de ses foyers d'éclairage public les plus anciens.

Dans ce cadre, le SDE 03 propose à la ville une opération de remplacement de 293 lanternes âgées de 9 à 35 ans et plus et d'en confier la réalisation au SDE03.

220917-08

Le plan de financement prévisionnel fait état d'un montant total de 185 100 €, avec une participation communale totale à hauteur de 37 020 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver l'opération telle que décrite précédemment,
- De dire que la participation communale sera versée sans étalement représentant ainsi une augmentation de 37 020 € sur la cotisation versée au SDE 03 pour 2023,
- D'autoriser madame le maire à signer le plan de financement correspondant ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

FAIT sienne la proposition de madame le maire ci-dessus exposée et **AUTORISE** à signer le plan de financement conformément au document ci annexé.





Pascale LESCURAT,

Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par :

Guillaume SURLEAU,

Secrétaire de séance.

Descriptif des travaux

Plan de financement

Dossier n° : 20220258

Commune de : DOMÉRAT

Renouvellement de foyers d'éclairage public

Descriptif	Montant	Financement SDE 03 *	Contribution communale
Dépose de 293 lanternes à remplacer par 193 foyers d'éclairage public à LED : - Fourniture et pose de 218 STELIUM 75 W et 53 W 3 000 K - Fourniture et pose de 19 BETA 46 W 3 000 K - Fourniture et pose de 28 ZYLINDO avec couple 38 W 3 000 K - Fourniture et pose de 18 ALBANY suspendue 60 W 3 000 K - Fourniture et pose de 10 ROGNAC suspendue 34 W 3 000 K	185 100	148 080	37 020
Total	185 100 €	148 080 €	37 020 €

* Participation intégrant l'aide du Conseil départemental

Pour information, la contribution doit être imputée en fonctionnement et peut être étalée sur 5, 10 ou 15 ans.

Je vous informe de l'accord de ma collectivité sur le présent plan de financement et vous demande la réalisation des travaux.

Le règlement de notre contribution se fera selon le choix suivant:

- Pas d'étalement : 37 020 € sur la cotisation de l'année prochaine
 Etalement sur 5 ans : 7 415 € sur la cotisation des 5 prochaines années
 Etalement sur 10 ans : 3 743 € sur la cotisation des 10 prochaines années
 Etalement sur 15 ans : 2 547 € sur la cotisation des 15 prochaines années

Tout bénéficiaire de financement du SDE03 devra faire figurer le logo, conformément à la charte graphique, sur les documents relatifs à l'opération. Le non-respect de cette clause est susceptible d'annuler le financement correspondant.

A Domérat,

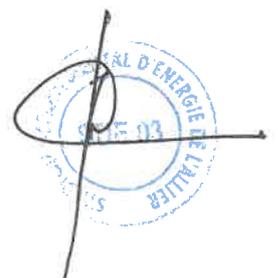
Le Maire

RASCHEL LESCURA



Yzeure, le 19 Mai 2022

Yves SIMON
Président du SDE 03



Validité de ce document : 3 mois (Sans accord de votre part dans ce délai, le plan de financement pourra être réévalué)

Incidences des travaux sur les coûts annuels de fonctionnement

DOSSIER N° : 20220258
Demandeur : DOMÉRAT

Renouvellement de foyers d'éclairage public

Bilan matériel

	Lanternes avec sources à décharge				Lanternes à LED	Armoires de commande
	Tranche 0-8 ans	Tranche 9-20 ans	Tranche 21-35 ans	Tranche + 35 ans		
Quantités déposées		145	115	33		
Quantités posées					293	

Bilan des puissances

	Lanternes	
	Permanent	Semi-permanent
Puissance totale déposée (W)		36245
Puissance totale posée (W)		17530
Evolution des puissances (W)	0	-18715

Durée de fonctionnement

	Heure d'extinction nocturne	Heure de réallumage nocturne	Durée de fonctionnement (h)
Permanent			4 000
Semi-permanent	23:30	06:00	1 654

Variation du coût TTC annuel des consommations sur la base des tarifs en cours (*) -5 653 €

Variation du coût TTC annuel de la maintenance sur la base des tarifs en cours (*) -3 478 €

Incidence sur les coûts de fonctionnement de l'opération d'investissement envisagée

Variation estimée du coût TTC annuel total de fonctionnement sur la base des tarifs en cours (*) -9 131 €

(*) : Les montants indiqués pour la première année seront majorés par les effets de l'inflation pour les années suivantes